

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

EXPRESS

COUR CONSTITUTIONNELLE : LE SERMENT DE QUATRE NOUVEAUX JUGES ASSISTANTS



Photo: DR

Les juges constitutionnels, conduits par la présidente de la Haute juridiction, Marie-Madeleine Mboranstuo, ont reçu, hier au siège de ladite institution, le serment de quatre hauts magistrats jusque-là parmi l'élite de la magistrature ordinaire, mais dernièrement mis en détachement comme juges assistants à la Cour constitutionnelle. Cela en respect des dispositions de l'article 17b de la loi organique de ladite Cour. Il s'agit de Sophie Ambounda-Fassa, Alex Mombo, Sébastien Ondou et Emma Mabika Kassa Nganga. Les renvoyant à l'exercice de leurs nouvelles fonctions, Marie-Madeleine Mboranstuo n'a pas manqué de leur rappeler quelques principes autour desquels se fonde le travail de la Cour constitutionnelle. Entre autres: un modèle comportemental irréprochable; l'apprentissage des exigences de la juridiction spéciale faite de contrainte d'occupation de temps; la culture du secret des délibérations; la modération; le courage; l'anticipation sur les événements; etc.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CGE : CE SERA APRÈS LE PROCESSUS ÉLECTORAL EN COURS



Photo: DR

La pression exercée par le parti "Réappropriation du Gabon, de son indépendance, pour sa Reconstruction" (RÉAGIR), inhérente au renouvellement du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) dont le mandat est forclo depuis la levée des restrictions gouvernementales de lutte et de riposte contre le Covid-19, a fini par payer. La Cour constitutionnelle vient de répondre à la requête introduite par ladite chapelle politique. Marie-Madeleine Mboranstuo, "gardienne de la loi Fondamentale" et ses huit autres collègues juges constitutionnels ont rendu leur verdict. Les "neuf sages" jugent dans la forme la requête introduite recevable. Ce qui n'a pas été le cas pour le fond. Dans un communiqué, devenu viral, le vice-président de RÉAGIR, Étienne Francky Meba Ondo reconnaît que "La haute juridiction, contrairement à sa précédente décision n° 0025/CC du 25 juin 2020, a désormais exigé que le renouvellement du bureau du CGE intervienne dans le mois suivant la proclamation des élections législatives partielles des 15 et 29 octobre 2022".

O. N. & Y.F.I

La Conférence épiscopale hôte du chef de l'Etat



Photo: DR

La photo de famille au terme de la rencontre.

O. N.
Libreville/Gabon

UNE délégation de la Conférence épiscopale du Gabon conduite par son président, l'évêque de Mouila, Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, a été reçue hier, au palais de la présidence de la République, par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba. C'était en présence de plusieurs de ses collaborateurs dont Jean-Yves Teale et Michel Essonghe, respecti-

vement secrétaire général de la présidence de la République et Haut-Commissaire général.

Cette rencontre a été l'occasion pour les autorités cléricales de présenter, au numéro un gabonais, l'évêque élu du diocèse de Franceville, Mgr Ephrem Ndjoni. Une pratique qui est conforme à la tradition du Saint-Siège. Profitant de ces échanges, Mgr Madega Lebouakehan a informé son hôte de ce que l'ordination du nouveau promu aura lieu dans les tout prochains jours à

Masuku, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué.

Tout en remerciant le président Ali Bongo Ondimba pour son implication et sa franche collaboration avec l'Eglise du Gabon, le président de la Conférence épiscopale de notre pays n'a pas manqué de réitérer la volonté de son institution de renforcer sa collaboration avec l'Etat. Cela en vue d'un mieux vivre-ensemble et une meilleure implication de l'Eglise dans la construction et le développement de la Nation.

Tribune des partis politiques Victoire a minima!

LE moins que l'on puisse dire c'est que le rendu de la Cour constitutionnelle a laissé plus ou moins sur leur faim les militants de "Réappropriation du Gabon, de son Indépendance, pour sa Reconstruction" (RÉAGIR), la PG 41 et les membres de la plateforme citoyenne et patriotique "Gabon d'abord". Ces derniers en tête desquels l'écurie politique RÉAGIR, ont sollicité des juges constitutionnels, entre autres, la décapitation du président du Centre gabonais des élections (CGE) et de son équipe.

Bien que n'ayant pas obtenu entière satisfaction, l'acte de RÉAGIR restera à jamais gravé dans les annales politiques gabonaises. En saisissant l'institution gardienne des Lois, souvent qualifiée à tort ou raison de tour de Pise par l'opposition, RÉAGIR a prouvé à la face du monde – s'il en était encore besoin – que la démocratie est un processus évolutif. Qui aurait prédit que le ministre de l'Intérieur et sa collègue en charge des Relations avec les Institutions devaient être convoqués illico presto? Qui aurait pu penser que le gouvernement serait sommé d'organiser (peut-être pas dans les brefs

délais mais presque), l'élection relative au renouvellement du bureau du CGE?

Dans cet épisode, une morale se dégage d'elle-même. Les partis politiques, particulièrement ceux de l'opposition, aspirant à l'alternance démocratique gagneraient à percer le plafond de verre. Pour y parvenir, la maîtrise des textes et lois constitue la condition sine qua non. Il est impérieux que les acteurs de l'opposition se débarrassent de l'attitude défaitiste. Fini le temps où la célèbre rengaine "on va encore faire comment" était ressassée pour justifier l'atonie et l'inertie de ce bord.

Dans tous les cas, la saisine de RÉAGIR est à marquer d'une pierre blanche. On est tenté de croire qu'il s'agit, ni plus ni moins, d'une leçon de vie adressée à l'ensemble du landerneau politique. La conquête ou le maintien du pouvoir passe indubitablement par la maîtrise des textes. Une réalité dont n'ont pas toujours conscience nos politiciens.

Yannick Franz IGOHO